

## La Déclaration de Montréal

Réunies à Montréal à l'occasion de la *Première rencontre internationale francophone*, les *entreprises d'insertion* de Belgique, de France, de Suisse et du Québec, ainsi que leurs regroupements nationaux, sont d'avis que

- considérant l'exclusion comme l'une des principales causes de pauvreté, elle constitue un déni de droit;
- considérant que la personne est la première richesse de toute société;
- considérant la mise en valeur des compétences de la personne par l'insertion comme un investissement hautement rentable;
- considérant que le néo-libéralisme engendre de plus en plus d'exclusion, niant ainsi le droit au travail d'un nombre grandissant de personnes;
- considérant que, dans de nombreux pays, notamment ceux dont sont issus les soussignés, la société civile s'est donnée des outils de lutte contre l'exclusion.

elles déclarent que :

- les hommes et les femmes qui vivent des situations d'exclusion, quelles qu'en soient les causes, ont un droit inaliénable à un travail rémunérateur et intégrateur;
- les *entreprises d'insertion* participent de façon significative à la démocratisation du travail et, à ce titre, elles contribuent à la lutte contre l'exclusion et à l'exercice d'une citoyenneté responsable;
- dans cette lutte contre l'exclusion, l'outil économique est au service de l'insertion sociale et professionnelle;
- l'activité d'insertion sociale par le travail se doit d'être reconnue et cette reconnaissance passe par la mise en oeuvre des moyens adéquats;
- les *entreprises d'insertion* reconnaissent la nécessité de porter leur action en collaboration avec leurs partenaires que sont les acteurs de leur environnement politique et administratif, leurs collaborateurs économiques et sociaux ainsi que ceux de la société civile;
- face à la mondialisation néo-libérale des marchés, les *entreprises d'insertion* veulent promouvoir une solidarité internationale;

et de ce fait,

- comme première manifestation tangible de cette solidarité, les signataires s'engagent à soumettre à leurs instances respectives la création de nouvelles catégories de membres internationaux constitués des regroupements et réseaux nationaux de pays partenaires;
- les signataires affirment enfin leur volonté de mettre en réseau leurs entreprises membres et de poursuivre les échanges internationaux qui enrichissent leurs pratiques d'insertion.

Montréal, le 21 octobre 2004



**Gabriel Maissin**

Administrateur délégué, Fédération bruxelloise de l'insertion socioprofessionnelle, Belgique



**Salvatore Vetro**

Président et administrateur délégué, Réseau des entreprises sociales, Belgique



**Jean-Claude Pittet**

Directeur, Association du Relais, Suisse



**Daniel Thérasse**

Administrateur, Interfédération des organismes de formation et d'insertion Wallonie-Bruxelles asbl, Belgique



**Jean-Paul Héliot**

Président, Comité national des entreprises d'insertion, France



**André Trudel**

Président, Collectif des entreprises d'insertion du Québec, Canada